



**ARRETE n° 25-505**

Portant ouverture de la campagne de recrutement du programme Master

Le Directeur de l'Université de technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article, L612-5 à L612-6, L711-3, L715-3, D612-33 à D612-36, D651-1, R715-9 à R715-9-5

Vu les statuts de l'établissement,

Vu le règlement intérieur de l'établissement.

**ARRETE**

**Article 1**

**Procédure de dépôt de dossier de candidature MASTER**

- Toute demande d'admission pour le programme Master pour les étudiants ne relevant pas de la plateforme Mon Master se fait exclusivement via l'application en ligne sur le site ecandidat.utt.fr.
- Les dates d'ouverture de l'application en ligne sont du jeudi 05 février 2026 au jeudi 16 avril 2026.
- Tout dossier incomplet ou non soumis dans les délais (du jeudi 05 février 2026 au jeudi 16 avril 2026 minuit) ne pourra pas être traité lors des sessions du jury d'admission et sera donc considéré comme refus d'admission.

**Article 2**

**Jury d'admission**

Tout dossier d'admission recevable (dossier « soumis complet ») sera évalué par la session d'admission qui aura lieu entre le 22 et le 28 avril 2026.

**Article 3**

**Décisions de jury**

Toutes les décisions de jury seront communiquées individuellement dans les jours suivants les sessions d'admission :

- Dans un premier temps par mail via l'application en ligne.
- Dans un second temps par courrier envoyé par mail.

Fait à Troyes, le 11 décembre 2025

